

ACTUALITÉ SOCIALE

POINT FORT/

ÉDUCATION DE L'ENFANCE: VERS UNE POLITIQUE PUBLIQUE

**DÉVELOPPER UN
ACCUEIL PARASCOLAIRE
ÉGALITAIRE ET
DE QUALITÉ**

**ACCUEILLIR LES
JEUNES ENFANTS:
UNE POSTURE
PROFESSIONNELLE
COMPLEXE**

**LE RÔLE DE L'ACCUEIL
DE JOUR DANS LE
SOUTIEN À LA FAMILLE**



SOMMAIRE/

ACTUEL

- 4 Brèves
6 La cyberadministration et le travail social
BÉATRICE VATRON-STEINER et
JEAN-FRANÇOIS BICKEL

POINT FORT

- 8 Pro enfance invite à s'engager pour une politique publique de l'enfance
CLAUDIA MÜHLEBACH
10 Un forum sur « l'égalité des chances » : une chance pour l'égalité ?
XAVIER EQUEY
12 Développer un accueil parascolaire égalitaire et de qualité
FABIENNE GUINCHARD HAYWARD
13 Augmenter le nombre de femmes non qualifiées dans l'accueil des enfants : un paradoxe
FARINAZ FASSA
14 Accueillir les jeunes enfants : Une posture professionnelle complexe, bien distincte et complémentaire de celle de parent
FLORENCE PIRARD
16 Le rôle de l'accueil de jour dans le soutien à la famille
ANNE KUMMER
18 La politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse du canton de Vaud se déploie
LATHA HEINIGER

TÊTE-À-TÊTE

- 20 « Mon sac à dos d'éducatrice de l'enfance »
Interview d'ISABELLE RUSSBACH

AVENIRSOCIAL

- 21 Pour un travail social féministe !
ANNINA GROB ET VÉRÉNA KELLER

BIBLIOTHÈQUE

- 23 Sélection de livres à découvrir

CONTACTS

- 24 Annonces, adresses

ÉDITORIAL/ LES PROFESSIONNEL·LE·S DE L'ENFANCE GARANT·E·S DE L'ÉGALITÉ ET ACTEURS ET ACTRICES D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE

PAR KARINE CLERC ET CHRISTINE GUINARD DUMAS,
MEMBRES DU GROUPE DE RÉDACTION D'ACTUALITÉ SOCIALE

Dans un monde en constante mutation, la place des enfants évolue rapidement, comme le rôle de ceux et celles qui les accompagnent. La mission des professionnel·le·s de l'enfance s'inscrit dans une visée égalitaire : les lieux collectifs permettent aux enfants de se soustraire aux différences héritées de leur milieu familial et d'apprendre à vivre avec leurs pairs, en collectivité. Les premières années de vie des enfants sont les plus importantes, comme moment fondateur de leur potentiel, de l'égalité des chances et de l'égalité entre hommes et femmes. Les lieux d'accueil de jour sont une opportunité pour la cohésion sociale, pour autant qu'on s'accorde sur les conditions d'un accueil de qualité. Celles-ci doivent être portées au niveau institutionnel et s'inscrire dans une politique coordonnée qui considère l'accueil de jour comme l'un des piliers d'une politique publique égalitaire.

Le Point Fort de cette revue met en lumière quelques enjeux de ce domaine.

pro enfance l'initie en présentant sa vision d'une politique familiale coordonnée aux différents niveaux de la Confédération, des cantons et des communes et considérant le potentiel de l'enfant, révélé au sein de l'accueil de jour. Les débats actuels, notamment dans le canton de Vaud, révèlent que le développement de l'accueil est trop souvent envisagé au détriment de sa qualité. Les coûts y relatifs doivent être perçus comme des apports qui limiteront les effets ultérieurs d'un désinvestissement scolaire précoce ou d'une redistribution inégale des ressources. Trois articles présentent des aspects du contexte vaudois pouvant faire l'objet de réflexions pour d'autres régions également. Le premier aborde l'égalité hommes-femmes, désignant l'accueil de jour comme lieux offrant des

repères aux enfants pour élargir leurs représentations et perspectives. Le deuxième souligne le paradoxe de la réduction des moyens dévolus à une profession fortement composée de femmes et le troisième expose la nouvelle politique de l'enfance et de la jeunesse vaudoise.

Une contribution thématise le professionnalisme dans les structures d'accueil. Celui-ci repose sur une combinaison de compétences et une responsabilité contractualisée avec une institution, qui se porte garante de la qualité des interactions, tant au sein des équipes de professionnel·le·s qu'avec les familles. L'exemple de la garderie de Meyrin vient illustrer ce phénomène, en évoquant une communauté d'intérêt autour de l'enfant, qui joue un rôle de soutien à la parentalité. Pour compléter le tableau, un article est consacré à la formation des professionnel·le·s et aux clefs pour aborder l'égalité des chances, thème d'un forum de l'école supérieure en éducation de l'enfance (esede) de Lausanne en septembre.

Pour finir, nous souhaitons ici vous annoncer que les deux revues d'AvenirSocial, *Actualité Sociale* et *SozialAktuell*, prendront une nouvelle forme commune dès septembre 2019. De plus amples informations se trouvent dans la rubrique dédiée aux nouvelles d'AvenirSocial. Cette revue comprend également un flyer de la grève des femmes du 14 juin prochain ainsi qu'un article expliquant l'importance d'une telle mobilisation pour le travail social, en fin d'édition.

Bonne lecture !



© Eric Roset

POINT FORT/ AUGMENTER LE NOMBRE DE FEMMES NON QUALIFIÉES DANS L'ACCUEIL DES ENFANTS: UN PARADOXE

Le cadre de référence des conditions d'accueil des enfants dans les structures parascolaires, édicté par l'Union des communes vaudoises (normes EIAP), propose de diminuer le taux d'encadrement des enfants et de limiter la proportion du personnel formé et certifié. Enjeux en termes d'égalité hommes-femmes et de justice sociale.

FARINAZ FASSA, PROFESSEURE À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Ces nouvelles normes sont porteuses d'enjeux importants pour les enfants mais aussi pour les professionnel·le·s de l'accueil infantin. Il est ainsi intéressant de les analyser sous l'angle de l'égalité d'impact, soit des effets d'une politique, d'une loi ou d'un règlement, sur l'égalité femmes-hommes, mais aussi de se demander quels enjeux liés prévalent dans le développement des services institutionnels, tels que les crèches ou l'accueil parascolaire: ceux qui sont liés à la justice sociale (égalité des sexes et lutte contre les inégalités scolaires) ou à la logique économique.

En cette année de grève des femmes, ces choix politiques et économiques interrogent en effet. Ils semblent partie prenante de politiques inégalitaires et de courte vue. Pour que les deux parents puissent travailler, les normes EIAP reviennent à faire «faire plus» (de travail car d'enfants) au personnel des structures d'accueil «avec moins» (de fonds et de personnel qualifié). Or, ce choix s'avère, selon les recherches sur la petite enfance, particulièrement défavorable aux enfants des milieux modestes: en effet, si l'argent finançant le fonctionnement des structures d'accueil de l'enfance constitue un investissement dans la formation des jeunes, seul un accueil de qualité, réalisé par du personnel qualifié, permet une meilleure intégration sociale des enfants de tous les milieux car il aplanit les inégalités scolaires dont l'origine est sociale. C'est le prix à payer pour répondre aux objectifs que s'est fixés la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) en 2015: «l'équité des chances pour les enfants et les jeunes».

Par ailleurs, le choix de multiplier le personnel non qualifié est aussi inique en termes d'égalité des sexes et surtout au sein d'un même groupe de sexe. Ainsi, et même si l'on peut être tenté·e de penser que l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge dans les accueils parascolaires et préscolaires constitue une mesure favorable à l'ensemble des femmes, il s'agit ici d'aller plus loin dans l'analyse. Les statistiques de *L'enquête sur les revenus et les conditions de vie* (2016) et celles de *L'enquête sur les familles et les générations* (2018) de l'OFS montrent que ce sont

les familles les plus nanties économiquement et culturellement (celles dans lesquelles un·e des membres du couple parental au moins dispose d'un titre de l'enseignement supérieur) qui ont le plus souvent et le plus intensément recours à des gardes institutionnelles pour leurs enfants. Ceci signifie concrètement que c'est pour remplacer une partie du travail éducatif des parents qualifié·e·s que l'on recourt au travail de femmes non qualifiées. Si cette logique répond au souhait de l'économie helvétique¹ et permet à un groupe de femmes (celles qui sont qualifiées et diplômées) de travailler plus et de gagner plus, elle est particulièrement inégalitaire car elle s'accompagne de la péjoration de la situation d'autres femmes, à qui l'on offre des salaires peu élevés et/ou des conditions de travail plus difficiles.

L'approche intersectionnelle, qui prend en compte d'autres caractéristiques que le sexe seulement, permet d'affirmer que, loin d'être plus justes envers toutes les femmes, de telles politiques font porter à certaines d'entre elles (les femmes travaillant dans le domaine de la petite enfance) ce qu'elles accordent à d'autres. Par ailleurs, et même si c'est pour résoudre le problème crucial de l'accueil des enfants en dehors de l'école, elles participent à la déqualification d'une profession féminine à près de 100%, les tâches éducatives qui se font dans le cadre de l'accueil para- et préscolaire étant jugées de faible valeur économique. ■

NOTE

¹ Le Département fédéral de l'économie rappelait en 2011, dans le paragraphe qu'il consacrait à l'identification des «potentiels non encore exploités au profit du marché du travail suisse», que «le groupe des personnes participant à l'éducation des enfants (en majorité les femmes entre 25 et 54 ans) présentait un potentiel important en termes de participation au marché du travail» (DFE, p. 6) et ajoutait plus loin que «la promotion de places d'accueil pour les enfants en âge préscolaire et scolaire ainsi que l'introduction croissante d'horaires blocs et/ou de structures journalières dans les écoles sont autant de moyens d'améliorer les conditions-cadres». (Département fédéral de l'économie, 2011, *Du personnel qualifié pour la Suisse*, p. 41).